



Envoyé en préfecture le 10/04/2025

Reçu en préfecture le 10/04/2025

Publié le

ID : 033-213300700-20250408-202516-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 08 AVRIL 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le huit, le Conseil Municipal de BRACH,
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, en vertu de l'article L.2121-7 du Code
Général des Collectivités Territoriales
Sous la Présidence de Monsieur Didier PHOENIX, Maire.
Date de la convocation du Conseil Municipal : 03 avril 2025

Nombre de conseillers

En exercice : 14

Présents : 11

Votants : 14

Etaient présents : Didier PHOENIX, Gilles NAVELLIER, Denis CHAUSSONNET, Jacques LASSALLE, Carmen PICAZO, Chantal BOURDELAS, Colette DUPIN, Franck MEYRE, Isabelle DUVILLARD, Renaud CHEIN, Magali LARAPIDIE

Etaient absent excusé : Catherine FARDEL pouvoir Magali LARAPIDIE, Audrey JOLLY pouvoir Gilles NAVELLIER, Sophie OLIAS--ZEITSCHER pouvoir Jacques LASSALLE

Secrétaire de séance : Jacques LASSALLE

DELIB_2025/16_Finances

Adoption du budget primitif 2025_budget AEP

Monsieur le Maire,

DONNE lecture, chapitre par chapitre, des dépenses et recettes de ce document budgétaire et propose au Conseil Municipal d'adopter le Budget Primitif du Budget AEP 2025 dont les autorisations de dépenses et de recettes, s'équilibre comme suit :

Section d'exploitation	
Dépenses	199 461,56 €
Recettes	199 461,56€
Section d'investissement	
Dépenses	176 417,32 €
Recettes	176 417,32 €
Soit un budget primitif équilibré à la somme de	375 878,88 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,
DECIDE à l'unanimité des membres présents et représentés,
D'ADOPTER les propositions du budget primitif AEP 2025.

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus.

Le secrétaire de séance,

J.LASSALLE

Le Maire,
D.PHOENIX

